

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1959)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE74

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CE|60 de M. Prud'homme

ARTICLE PREMIER

Au neuvième alinéa, substituer à l'année :

« 2031 »

l'année :

« 2026 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu d'attendre un délai de six ans pour mettre en oeuvre ces dispositions.